



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

# COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 10.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix octobre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Serge KURT donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 octobre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 octobre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



#### **4. Ressources humaines –Accroissement temporaire d’activité**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents :3  
dont 3 avec procuration

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir le remplacement partiel d'une agente chargée de la restauration collective et de l'entretien des locaux.

Une partie des missions de l'agent ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, il convient de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi non permanent à temps non complet aux conditions suivantes :
  - o Filière : Technique
  - o Catégorie hiérarchique : C
  - o Cadre d'emploi : Adjoint technique
  - o Grade : Adjoint technique territorial
  - o Rémunération : dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade de recrutement
  - o Dates de recrutement : à partir du 21 octobre 2024
  - o Fonctions : Agent de restauration et d'entretien de locaux
  - o Durée hebdomadaire de service : 22 heures par semaine

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le maire à recruter un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22h dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 21 octobre 2024.

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié et les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 voix Pour**

Mundolsheim, le 21 octobre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI